

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1801

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, M. Reiss, M. Le Fur, M. Bazin, Mme Louwagie et Mme Dalloz

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les régimes de retraites complémentaires obligatoires n'ont pas à être intégrés dans ce projet de loi.